

## **Viviane Reding**

Membre de la Commission européenne responsable de  
l'Education et de la Culture

## **L'espace éducatif européen**

*Check Against Delivery*  
*Seul le texte prononcé fait foi*  
*Es gilt das gesprochene Wort*

Leçon inaugurale à l'Ecole supérieure de commerce de Paris –  
Ecole européenne des Affaires (ESCP/EAP)

**Paris, le 11 septembre 2001**

## Introduction

L'espace éducatif européen est né d'une double nécessité : garantir à tous l'accès le plus large à une éducation/formation de qualité et faire circuler les étudiants, les jeunes en formation et les enseignants dans l'espace économique européen. Pour cela, il fallait permettre aux responsables de l'éducation, aux enseignants et au personnel administratif des écoles et des universités de se rencontrer pour échanger informations, expériences et bonnes pratiques, et les encourager à développer des activités à dimension transnationale.

La constitution de cet espace éducatif européen a commencé, tout naturellement, par les universités, étant donné qu'elles avaient une certaine habitude de l'ouverture à l'international. L'**action ERASMUS**, lancée en 1987, avait pour but la dissémination du savoir grâce à la libre circulation des étudiants et des enseignants et la création d'un espace européen ouvert de l'enseignement supérieur.

Cet espace éducatif s'est progressivement élargi à l'enseignement professionnel, puis à l'enseignement primaire et secondaire et à des formes d'éducation plus spécialisées, comme l'éducation des adultes et l'éducation à distance. Les multiples instruments créés au fil des années ont été regroupés, dans les années 1990, au sein de deux vastes programmes d'action : **SOCRATES** pour l'éducation et **LEONARDO DA VINCI** pour la formation professionnelle. Le programme **Jeunesse** est venu ajouter une pierre à l'édifice : il a pour objectif de permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences et d'exercer leur citoyenneté de manière responsable. Ce dispositif a été complété par l'adoption de textes législatifs réglementant les formations donnant accès à certaines professions (médecin, sage-femme, architecte...) dans le cadre du marché intérieur.

**L'espace éducatif européen n'est désormais plus limité à l'Union européenne.** Les programmes que je viens de citer se sont très vite ouverts à des pays non membres, comme les pays de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et à 12 pays candidats à l'adhésion (la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, les pays Baltes, Chypre et Malte). Pour ces derniers, c'est un signe probant de leur désir de se rapprocher des pays de l'UE pour mieux préparer leur jeunesse à l'intégration dans le monde académique et professionnel européen, sans attendre leur adhésion à l'UE. Il faut également mentionner le programme **TEMPUS**, qui apporte un soutien au développement des programmes d'études et aux réformes structurelles de l'enseignement supérieur dans les pays d'Europe centrale et orientale non associés aux programmes européens, dans les 12 pays issus du démantèlement de l'Union soviétique, et en Mongolie.

Toutefois, malgré une coopération de plus en plus intense, cet espace éducatif européen est caractérisé par la **coexistence de systèmes d'enseignement très différents**. Cette diversité - qui est, certes, une richesse pour l'Europe - engendre inéluctablement des obstacles à un exercice effectif des droits individuels à la mobilité. Le moyen généralement utilisé pour tenter de surmonter ces obstacles est la reconnaissance, dans un Etat membre, d'une qualification acquise dans un autre Etat membre. En effet, sur le plan politique, chercher à réaliser l'unité européenne signifie non pas unifier à tout prix, mais accepter les différences, apprendre à connaître et à apprécier les autres cultures et les autres systèmes de pensée, tout en cherchant à établir des critères de référence et des dénominateurs communs minimaux qui rendent possible une coopération. La reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications est donc au cœur de l'espace éducatif européen.

Récemment, nous avons réalisé un **saut qualitatif important** dans la consolidation de l'espace éducatif européen grâce à deux événements majeurs: l'adoption, en juin 1999, par les ministres de l'éducation de 32 pays européens de la Déclaration de Bologne, qui a permis de poser les fondements de ce que l'on appelle désormais "l'espace européen de l'enseignement supérieur", et l'ouverture d'un grand chantier, celui de l'Europe de la connaissance, au Conseil européen de Lisbonne en mars 2000.

La mobilisation des hommes et des femmes politiques au plus haut niveau en faveur de l'espace éducatif européen est certes décisive. Mais rien de tout ceci n'aurait pu être réalisé sans l'engagement et l'enthousiasme de multiples responsables dans le domaine de l'éducation, des enseignants, des associations d'étudiants, et de nombreux partenaires de la société civile. Il faut donc payer le tribut qui leur est dû à tous les acteurs de cette fantastique construction.

Etant donné que je ne peux traiter ici en quelques minutes tous les aspects de l'espace éducatif européen, je vais vous dire quelques mots de cette Europe de la connaissance dans laquelle s'inscrit la coopération en matière d'éducation et de formation. Puis, compte tenu du fait que je m'adresse à des étudiants du supérieur, je vais revenir un peu plus en détail sur la dynamique de l'espace européen de l'enseignement supérieur et la reconnaissance des diplômes comme instrument de la mobilité. Enfin, je parlerai de la contribution des citoyens à l'espace éducatif européen, notamment celle des étudiants.

## **I. L'Europe de la connaissance**

Longtemps, les Etats membres ont considéré l'éducation comme leur chasse gardée. Savez-vous que l'éducation ne figurait pas dans le Traité de Rome, Traité fondateur de la Communauté européenne, et qu'elle est entrée réellement dans l'appareil juridique de l'Union européenne en 1992 à Maastricht, au terme d'années et d'années de conflit larvé entre les Etats membres et les institutions européennes sur les initiatives à prendre dans ce domaine et sur leur portée ? Encore faut-il remarquer que les Etats membres n'ont pas réellement délégué leurs compétences à la Commission, mais se sont contentés de l'inviter à "contribuer au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération", et à "mettre en oeuvre une politique de formation professionnelle qui appuie et complète celle qu'ils mènent eux-mêmes".

Ce passé difficile permet de mesurer l'avancée réalisée lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000. Pour la première fois, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union ont inscrit au cœur de leurs préoccupations l'éducation et la formation. Conscients des défis majeurs que posent la société de l'information et la mondialisation, ils ont lancé ce que l'on appelle désormais "l'Europe de la connaissance". C'est un projet ambitieux puisqu'il vise à faire de l'Europe "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde". Il s'agit d'une décision politique importante qui a enclenché un processus dynamique dont la force d'entraînement est incontestable.

Pour faire advenir cette Europe de la connaissance, une coordination des efforts est nécessaire et il a été demandé à la Commission européenne de présenter un programme de travail, dont les grandes lignes sont:

- des mesures d'accompagnement en liaison avec les **principaux objectifs des systèmes d'éducation** en Europe dans les dix années qui viennent;

- le lancement de l'initiative **e-Learning**, pour faire face aux défis, et aussi à la fantastique opportunité que représente le développement des nouvelles technologies pour l'éducation et la formation. Il s'agit de mobiliser les communautés éducatives et culturelles, ainsi que les acteurs économiques et sociaux en Europe, afin d'accélérer l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation aux nouvelles technologies et d'offrir à tous les citoyens, aux jeunes en particulier, les compétences et les nécessaires pour réussir dans la nouvelle économie fondée sur la connaissance ;
- la prise en compte, dans les différents programmes communautaires, d'une évolution sociale récente, qui est une tendance structurelle lourde de nos sociétés, à savoir que **chacun d'entre nous devra se former tout au long de la vie**. On touche là à quelque chose qui dépasse les structures d'enseignement classiques, puisqu'il s'agit de toute activité d'apprentissage utile, entreprise de façon continue dans le but d'améliorer ses connaissances et ses compétences ;
- le renforcement des dispositions concernant la prise en compte de la **dimension sociale dans l'éducation** (par exemple, les écoles de la deuxième chance pour les jeunes sortis trop tôt du système scolaire classique, ou l'éducation des enfants de migrants).

Ces différentes dispositions devraient contribuer au développement et à l'approfondissement de l'espace éducatif européen.

## II. La dynamique de l'espace européen de l'enseignement supérieur

Les ministres allemand, anglais, français et italien de l'éducation se sont réunis à la Sorbonne, le 25 mai 1998, pour discuter de l'harmonisation progressive des structures d'ensemble des diplômes et des cycles d'études en Europe, et pour envisager la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur comme une manière de promouvoir la mobilité et l'employabilité des citoyens européens. Ils ont pris des engagements politiques dans une Déclaration, dite **Déclaration de la Sorbonne**, qui prônait l'établissement d'un cadre de référence commun pour la restructuration des études supérieures, la reconnaissance européenne et internationale, l'intégration de la mobilité des étudiants et des enseignants, la coopération inter-universitaire à travers les diplômes conjoints, et les outils à utiliser pour atteindre ces objectifs.

Là encore, "l'effet boule de neige", si je puis dire, a été saisissant, et un processus s'est enclenché qui n'allait plus s'arrêter. Un plus grand nombre de ministres se sont réunis à Bologne en Italie, en juin 1999, et ont adopté une nouvelle déclaration allant plus loin que celle de la Sorbonne, dans la mesure où elle était plus explicite quant aux moyens à mettre en oeuvre pour parvenir à créer cet espace européen de l'enseignement supérieur.

Le processus de Bologne découle du constat qu'en dépit de leurs différences non négligeables, les systèmes européens d'enseignement supérieur font face à des défis internes et externes communs liés au développement et à la diversification de l'enseignement supérieur, à la problématique de l'employabilité des diplômés, à la pénurie de personnes qualifiées dans certains secteurs, à l'expansion de l'éducation transnationale privée. Il a pour but de créer une convergence, et non pas d'uniformiser l'enseignement supérieur en Europe. Les principes fondamentaux d'autonomie et de diversité des établissements d'enseignement sont donc entièrement préservés. Dans la Déclaration de Bologne, on cherche une réponse commune à des problèmes européens communs. Cette Déclaration reconnaît la valeur de réformes coordonnées, de systèmes plus compatibles et d'actions communes.

La Déclaration de Bologne comprend **six grandes lignes d'actions** (et le Communiqué qui l'a complété, lors de la rencontre des Ministres à Prague en mai 2001, en a ajouté trois):

- Adoption d'un système de diplômes facilement lisibles et comparables;
- Adoption d'un système fondé essentiellement sur deux cursus;
- Mise en place d'un système de crédits transférables;
- Promotion de la mobilité;
- Promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement;
- Promotion de la dimension européenne dans l'enseignement supérieur;
- Promotion de l'éducation tout au long de la vie;
- Instauration d'un véritable partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les étudiants;
- Renforcement du pouvoir attractif de l'espace de l'enseignement supérieur pour le reste du monde.

J'insiste sur le fait que le processus de Bologne n'a pas été lancé à l'initiative de la Commission européenne. C'est un processus intergouvernemental et les acteurs principaux sont les Etats membres, les régions, les établissements d'enseignement supérieur et, bien sûr, les étudiants. Ce qui prouve que l'Europe peut et doit se construire à plusieurs niveaux : à travers les initiatives d'un catalyseur comme la Commission, comme à l'initiative des pays membres et des groupes sociaux concernés. La Commission est, bien sûr, associée à ces travaux et le processus de Bologne s'est bien évidemment fortement inspiré des résultats des activités de coopération qui existent depuis plusieurs années au niveau communautaire telles que le programme SOCRATES/ERASMUS et le système européen de transfert de crédits.

Le risque inhérent à tout processus intergouvernemental est qu'il s'agit d'un engagement politique non contraignant. La déclaration de Bologne se fixe un but avec un calendrier, la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur dans les dix ans, et propose un programme de travail, mais elle n'a pas la force d'un Traité. Il faudra donc veiller à mettre en place des procédures qui permettent de faire passer ces engagements politiques dans la réalité. En effet, le processus de Bologne a suscité de grandes attentes chez les étudiants et il ne faudrait pas que ces attentes soit déçues. La Commission européenne fait désormais partie, aux côtés des 32 pays signataires de la Déclaration de Bologne, des groupes de travail restreints qui assurent le suivi des travaux et qui préparent la prochaine conférence des ministres de l'éducation prévue à Berlin en 2003. Dans le cadre de ses compétences, et tout en respectant le principe de subsidiarité, la Commission va contribuer activement à la réalisation des objectifs du processus de Bologne.

Le processus de Bologne va être décisif pour l'extension de l'espace éducatif européen. Il a un grand retentissement au-delà des pays signataires. Certains pays en transition par exemple, comme le Montenegro, ont même déjà intégré ce que l'on appelle "les principes de Bologne" dans la réforme de l'enseignement supérieur qu'ils ont entreprise suite aux bouleversements politiques de la dernière décennie et à la libéralisation de leur économie.

Cette adhésion à une plate-forme commune est un fait nouveau qui va contribuer à rapprocher les points de vue et à mobiliser les efforts vers un but commun. Elle va certainement conditionner la capacité de ceux de ces pays qui sont candidats à l'adhésion à s'intégrer à l'Union. Il est évident que cette ouverture à l'Est est porteuse d'avenir : en effet, les jeunes européens de l'Est qui auront bénéficié de la mobilité ERASMUS, et qui auront connu un système d'enseignement proche de celui des pays de l'Europe de l'Ouest, sont les futures forces vives de ces pays, les futurs décideurs qui feront l'Europe élargie avec nous. La coopération avec l'Europe de l'Est dans le domaine de l'éducation est d'ailleurs institutionnalisée. En juin 2001, les Ministres de l'éducation des pays de l'UE et des pays candidats se sont réunis à Riga, pour la cinquième fois, afin d'échanger informations et expériences. Par ailleurs, la Commission européenne coopère étroitement avec le Conseil de l'Europe et l'Unesco, qui oeuvrent dans la même direction et travaillent déjà avec les pays de l'ex-Union-soviétique (Ukraine, Biélorussie, Kazakhstan, etc), les pays des Balkans et l'ex-Yougoslavie. Nous parlons là vraiment de la grande Europe, « l'Europe qui va de l'Atlantique à l'Oural ». C'est dans cette Europe-là que va s'inscrire votre avenir.

### **III. La reconnaissance des diplômes en Europe comme instrument de la mobilité**

L'une des questions qui préoccupe le plus le citoyen européen est sans doute celle de la reconnaissance des diplômes et des qualifications obtenues dans d'autres Etats membres, que ce soit à des fins académiques, afin de poursuivre des études dans un autre Etat membre par exemple, ou à des fins professionnelles, afin de s'établir et d'exercer une profession ailleurs que dans le pays de formation. Toutes ces actions de reconnaissance visent à résoudre un seul problème qui peut être formulé comme suit : "Comment donner à un citoyen de l'UE qui possède un titre de formation délivré par un Etat membre des possibilités d'action dans l'espace européen qui soient équivalentes à celles qu'il a dans l'Etat membre où il a obtenu ce titre de formation, alors que les systèmes nationaux sont et resteront fondamentalement différents? »

La **reconnaissance « professionnelle »** des qualifications appartient au domaine du marché intérieur et est soumise à des dispositions visant à faciliter la libre circulation des travailleurs, le libre établissement et la prestation de services pour les professionnels concernés. Les directives qui instaurent un système général de reconnaissance des qualifications à des fins professionnelles sont contraignantes et directement applicables dans les Etats membres de l'Union.

La **reconnaissance « académique »**, elle, n'est pas couverte par des dispositions communautaires et le citoyen européen perçoit cet état de fait, sinon comme un échec, du moins comme la preuve d'une construction européenne inachevée en ce qui concerne la libre circulation des personnes. Cette situation résulte du fait que les Etats membres sont seuls responsables du contenu des enseignements et de l'organisation de leur système éducatif, et sont donc libres de fixer les règles de fond et de procédure qu'ils souhaitent pour ce type de reconnaissance. Toute harmonisation par le biais de l'adoption d'une législation communautaire dans ce domaine est d'ailleurs exclue par les articles 149 et 150 du Traité.

Il existe cependant une coordination au niveau européen à travers le réseau des Centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique, les NARIC et à travers le réseau similaire animé par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, le réseau ENIC. Il faut aussi souligner que, dans le cadre de mesures prises pour faciliter la mobilité des étudiants, notamment **ERASMUS, le transfert de crédits et le supplément au diplôme**, la Commission a pu contribuer de façon notable à une meilleure transparence des études supérieures, ce qui a pour effet de faciliter la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études passées à l'étranger.

Au stade actuel, je peux déjà vous dire que, parmi les objectifs immédiats de la Commission européenne pour améliorer et faciliter la reconnaissance académique, figurent :

- la consolidation du **système européen de transfert de crédits académiques**, connu sous son sigle anglais "**ECTS**" (**European Credit Transfer System**); ce système, introduit en 1989, est basé sur l'idée qu'il faut une "monnaie d'échange" européenne permettant de garantir la reconnaissance des acquis obtenus au cours d'une mobilité autorisée dans le cadre d'un accord entre établissements. Il permet la reconnaissance internationale et favorise la lisibilité interne et externe des différents systèmes d'enseignement supérieur, car il est fondé sur la charge de travail de l'étudiant et permet de tenir compte des différentes approches et pratiques nationales. Il est actuellement en vigueur dans plus de 1.000 établissements d'enseignement supérieur en Europe, et nous réfléchissons à la possibilité de généraliser ce système à tous les étudiants et à toutes les périodes d'études, y compris l'enseignement ouvert et à distance, l'éducation des adultes, la formation professionnelle et la formation tout au long de la vie. En d'autres termes, nous proposerions d'utiliser l'ECTS comme un système d'accumulation de crédits, ce qui faciliterait grandement les comparaisons et les équivalences au niveau international;
- l'introduction d'un **supplément au diplôme**, élaboré en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'UNESCO; en décembre 1996, un groupe de travail conjoint a été créé pour élaborer, à partir des modèles nationaux existants et de la première ébauche conçue par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, un cadre de référence commun permettant de produire l'annexe administrative connue sous l'appellation de "Supplément au diplôme". Cette annexe comporte la description des études effectuées par le diplômé de manière à rendre la reconnaissance de son diplôme beaucoup plus aisée dans les autres pays que le pays de formation. Il a été testé dans un grand nombre d'universités et se répand progressivement, malgré certaines résistances; certains pays l'ont même intégré dans la loi nationale réglementant les études supérieures, ce qui renforce son statut et en garantit l'application généralisée;
- la **sensibilisation des Etats membres à la simplification administrative** afin qu'ils veillent à ce que, dans le cadre des procédures de reconnaissance académique, les décisions des organismes compétents soient prises dans un délai raisonnable, soient dûment motivées, et puissent donner lieu à des recours administratifs et/ou juridictionnels lorsque le citoyen estime avoir été lésé;
- l'intensification de nos efforts pour mettre à la disposition de tous une **information continue et de qualité** sur la question de la reconnaissance des diplômes, sur la base de l'action « Dialogue avec les citoyens », afin que les étudiants et les professionnels connaissent leurs droits et que les autorités compétentes et les établissements d'enseignement soient correctement informés de la portée du droit communautaire.

#### **IV. La contribution des citoyens à l'espace éducatif européen**

L'espace éducatif européen, vous l'aurez compris, n'est pas une affaire de bureaucrates et, contrairement à une opinion très répandue, tout cela ne se fait pas dans le secret des bureaux à Bruxelles. Il se met en place au quotidien, jour après jour à travers un partenariat, une information mutuelle, une mise en commun d'expérience, et la recherche de solutions communes avec de nombreux milieux de la société civile, et pas seulement les ministères de l'éducation ou les milieux enseignants. Il s'agit d'une construction progressive, d'un travail de longue haleine impliquant des consultations régulières avec tous les partenaires intéressés, que ce soit avant le lancement des programmes ou pendant leur mise en oeuvre. De nombreux réseaux ont ainsi été constitués au fil des ans pour recueillir l'opinion des intéressés, faciliter le retour d'information à partir de la base, démultiplier l'action et se rapprocher de l'utilisateur final.

En outre, la mise en oeuvre des programmes éducation/formation est très largement décentralisée ; comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs, compte tenu de leur vaste portée et de l'ampleur de la tâche ? Par exemple, la mobilité ERASMUS en France est mise en oeuvre par l'Agence nationale SOCRATES implantée à Bordeaux. Un étudiant désireux de partir à l'étranger va, bien sûr, s'adresser tout d'abord au correspondant ERASMUS de sa faculté ou au service des Relations internationales de son université. Mais tous ces partenaires travaillent en étroite collaboration avec l'Agence nationale gestionnaire qui, elle-même, est en contact régulier avec la Commission à tous les stades de la mise en oeuvre de la mobilité.

Il existe de multiples organes de ce type qui, à côté de leur tâche de gestionnaires, sont aussi là pour vous informer, vous conseiller, vous aider (les Agences SOCRATES/ERASMUS, LEONARDO, JEUNESSE, le Centre national d'information sur la reconnaissance académique (NARIC), etc ...). Mais bien souvent, vous ne les connaissez pas, et je reconnais qu'il y a un effort à faire de notre part, et de leur part, pour accroître leur visibilité et les rendre plus accessibles à un plus grand nombre d'étudiants et de demandeurs.

Pour finir, je voudrais dire quelques mots sur le rôle de trois des principaux acteurs de l'espace éducatif européen, les étudiants, les universités, les enseignants et les employeurs.

**Le rôle des étudiants** et de leurs associations représentatives est crucial dans la construction de l'espace éducatif européen, comme l'ont reconnu les ministres de l'éducation à Prague cette année. Et les étudiants sont très actifs, croyez-moi, au sein des différentes associations qui les fédèrent au niveau européen : AEGEE, ESIB, ESN. Ils ont lutté pour se faire entendre par les institutionnels, et ils y sont brillamment parvenus. Ils ont travaillé dur pour la préparation de la réunion de Bologne. Ils ont, eux aussi, produit "leur" déclaration, à la veille de la rencontre ministérielle de Prague, la Déclaration de Göteborg, dont je vous ai apporté copie. Et l'une des associations que je viens de mentionner, l'ESIB, est désormais intégrée officiellement au processus de suivi de Bologne.

Il est important que les étudiants s'engagent, fassent valoir leur point de vue, présentent des demandes. Et je vous invite à prendre contact avec ces associations pour voir le formidable travail qu'elles accomplissent et, pourquoi pas, y participer. C'est un bon entraînement pour devenir un citoyen européen actif et engagé! Nous allons d'ailleurs de plus en plus dans le sens de cette démocratisation.



Les associations européennes d'étudiants se sont regroupées au sein d'un **Bureau de liaison européen** qui a son siège à Bruxelles. Ce Bureau est devenu l'interlocuteur privilégié de la Commission européenne et est consulté régulièrement à la veille de chaque échéance importante. Il est associé à nos réflexions sur les projets du futur. Pour ne citer que quelques exemples du travail fait en commun, la Commission européenne est en train d'étudier, en collaboration avec les associations d'étudiants, la possibilité pour ceux-ci de faire rapport sur leur expérience ERASMUS en ligne sur Internet, et donc de communiquer directement au plus grand nombre leur expérience (c'est le projet IRIS). Elle étudie également la faisabilité d'un système de prêts européens pour les étudiants partant en mobilité, qui impliquerait, s'il voit le jour, le système bancaire et la banque européenne d'investissement. La contribution des étudiants au débat d'idées sur l'éducation du futur est précieuse. Je voudrais à cet égard attirer votre attention sur une manifestation qui aura lieu les 15-18 novembre prochains à Bruxelles : "la Convention européenne étudiante", débats et séminaires sur l'espace européen de l'enseignement supérieur et l'avenir de l'Europe, organisé par la FEF (Fédération des Etudiants Francophones) et par l'ESIB dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne.

Les **universités et les milieux enseignants** sont, depuis longtemps, des partenaires indispensables pour la mise en œuvre d'activités de coopération européenne concrètes comme le développement de programmes d'études, les échanges d'étudiants et d'enseignants, les réseaux de recherche, les partenariats scolaires. Mais ils ont aussi un rôle d'initiateurs et de conseillers pour le lancement d'études et pour tester des projets pilotes en collaboration avec la Commission. Ce partenariat s'opère à différents niveaux, notamment à travers les conférences nationales de recteurs, fédérées au niveau européen; à travers les associations représentatives au niveau européen, l'UEA, l'EAIE, EURASHE et j'en passe. Il est vrai que les universités défendent vigoureusement leur autonomie et s'inquiètent facilement de ce qu'elles considèrent souvent comme une ingérence de l'Union dans leurs affaires internes, et nous devons souvent les rassurer à ce sujet sur nos intentions. Mais le processus de Bologne a marqué un tournant : les universités sont conscientes qu'elles ne pourront faire aux défis extraordinaires qu'elles ont à affronter désormais (la globalisation, le développement de l'éducation transnationale, la multiplication des modes d'apprentissage et d'acquisition des connaissances, l'exigence croissante de qualité de la part des étudiants, les nouvelles technologies), et la dimension européenne leur offre une chance inestimable de s'adapter au changement en maintenant l'essentiel de leurs acquis.

De plus en plus, les écoles et les universités s'ouvrent au reste de la société et la problématique « éducation/emploi » est au centre de bien des débats. C'est ainsi que les **employeurs** sont devenus, à leur tour, des partenaires de plus en plus importants et les synergies entre le monde académique, les employeurs et les organismes d'orientation professionnelle se développent. Les services de reconnaissance académique notamment travaillent de plus en plus directement avec eux pour développer des méthodes d'évaluation des compétences : les employeurs sont, en effet, les premiers "évaluateurs" des compétences acquises et de la qualité de votre formation puisqu'en vous choisissant, ils "votent" en quelque sorte pour telle formation plutôt que telle autre.

Mais on peut dire que, au-delà des grands partenaires que je viens de citer, c'est la société civile tout entière qui est désormais concernée par l'espace éducatif européen puisque l'Europe de la connaissance englobe tous les stades de formation et tous les types de formation, de la plus élémentaire à la plus approfondie, de la plus classique à la plus innovante. Comme je vous l'ai dit en commençant mon allocution, les générations montantes vont être appelées à se former tout au long de la vie. Les formations en entreprises, l'auto-formation sur Internet, le campus virtuel vont prendre de plus en plus le pas sur les cadres traditionnels, les écoles et les universités, ou en tout cas s'allier avec elles. Cela implique une mobilisation de tous, et un profond changement dans les mentalités, dans les pratiques, dans les moyens mis en oeuvre. C'est le grand chantier de l'avenir.

## **Conclusion**

La construction européenne, grâce aux progrès accomplis ces dernières années, est devenue de plus en plus concrète pour les citoyens européens, et je m'en félicite. Les perspectives d'élargissement et l'approfondissement des relations avec d'autres pays européens donnent une dimension de plus en plus large à cette réalité. Nous assistons à une prise de conscience du monde politique, des milieux académiques et de l'opinion publique quant à la nécessité d'établir une Europe plus ancrée dans les réalités, plus conviviale, fondée sur les dimensions intellectuelle, culturelle et sociale.

L'Europe de la connaissance est largement reconnue comme étant un ciment indispensable pour le développement humain et social. C'est une composante essentielle de la citoyenneté européenne: elle seule est capable de donner aux citoyens européens les compétences transnationales dont ils ont besoin pour faire face aux défis du nouveau millénaire, tout en renforçant leur adhésion à des valeurs communes et leur sentiment d'appartenir à un espace social et culturel commun.

Vous bénéficiez déjà, sans le savoir peut-être, de cet espace éducatif européen dont la raison d'être est de vous aider à construire votre avenir dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire en réussissant cet "investissement" formidable que sont vos études supérieures. Je souhaite que, bientôt, dans votre choix professionnel à la fin de vos études, vous vous rappeliez ce que je vous ai dit aujourd'hui, et que vous oeuvriez, là où vous vous trouverez, pour cette grande cause.